Ecole Primaire Georges LEVY
64 avenue Georges Lévy 69 200 Vénissieux

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE n°3 – 2021-2022

SEANCE du CONSEIL du MARDI 25 MAI 2021 - de 18h à 20h

En présentiel à l'école (3 salles) et en visioconférence

- **ont assisté avec voix délibérative** (sous réserve de présence lors du vote) = 21 voix
  - **DDEN : 1 voix**
    Mme Malfondet
  - **Élus FCPE : 1 voix**
    Titulaires : M. Buisine,
  - **Élus de la ville de Vénissieux : 1 voix**
    Conseillère municipale, Mme Charrel
  - **Enseignant spécialisé du RASED : 0 voix**
  - **Équipe enseignante : 18 voix**
    Directrice (1) : Mme Benchalal
    Elémentaire (11) : Mme Bonnavion*, Mme Brunet, Mme Cérésole, Mme Dessertine, Mme Ducroix, M. El Abed, Mme Jarry, M. Payet-Maugeron, Mme Perez, Mme Sztuler-Ducros, Mme Teani*
    Maternelle (6) : Mme Baraquin, Mme Chatanay, Mme Fabre Al-Douri, Mme Masse, Mme Péquignot, Mme Schiffer

- **ont assisté avec voix consultative :**
  Mme Carcouet, Chef du service Education, Mairie
  Mme Gotail, AESH
  M. Vito, Référent du temps périscolaire, Mairie

- **Personnes excusées :**
  DDEN : Mme Vigne

  Elus FCPE : : Mme Quaquin, Mme Da Silva Pereira, Mme Berlier, M. Berlier, Mme Coquard, Mme Jebari, Mme Lamiri

  Enseignants (excusés) : Mme Dumont (en arrêt)
  Mme Jaillet, M. Gavarini, enseignants remplaçants rattachés à l'école
  **Mme Bonnavion et Mme Teani qui ont rejoint le conseil après avoir conduit un oisillon, trouvé dans la cour de récréation en piteux état, auprès du Centre de Soins pour Animaux Sauvages ; l'Hirondelle*
  - Enseignants spécialisés du RASED : Mme Ferry qui n'a pas réussi à se connecter
  - Inspectrice de l'Education Nationale de Vénissieux 1 : Mme Goulefer
  - Maire de Vénissieux : Madame le Maire, Mme Picard

Secrétaires de séance : Mme Benchalal, Mme Brunet et Mme Ducroix

1. Approbation du PV du conseil d'école du 4 février 2021 :

Mme Benchalal rappelle les modalités d'intervention au cours de cette réunion en visioconférence avant de procéder au vote. Il s'agira de cliquer sur la main en haut à gauche de l'écran.
Dans un monde idéal, la personne qui prend la parole activera son micro mais aussi sa caméra pour que l'on sache qui prend la parole.

GROUPE SCOLAIRE	
Nombre de voix délibératives	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Mmes Bonnavion et Teani étaient absentes au moment du vote.
Le procès-verbal est approuvé (18h15).

Avant d'aborder les points portés à l'ordre du jour, Mme Benchalal indique qu'elle y a ajouté dans la partie « Préparation de le rentrée », un point concernant l'enseignement des langues étrangères (cf. 3.7).

2. Bilan de l'année 2020-2021

2.1. Suivi des questions abordées tout au long de l'année

Questions abordées	Réponses
Sécurité : PPMS Qu'en est-il de l'expérimentation menée à l'école Paul Langevin dans l'utilisation d'une alarme interne. A l'issue de cette expérimentation, la Ville a-t-elle opté pour cette solution ?	(conseil n°1) À ce jour, le déploiement d'un système d'alerte en cas d'attentat-intrusion n'a pas été acté.
Mme Carcouet apporte des informations actualisées. *La Ville a décidé de doter l'ensemble des écoles d'un système d'alerte adapté correspondant à celui testé à l'école Paul Langevin. Ce système permet à la fois d'entendre l'alarme dans un bâtiment sur les différents étages, mais aussi entre les bâtiments. L'alarme pourra être déclenché à différents endroits.* *L'étape à venir est la présentation d'une programmation budgétaire de ce déploiement de système d'alarme, l'objectif étant de doter l'ensemble des groupes scolaires, dans l'idéal, à échéance 2025.* *Une communication à l'adresse des directions d'école sera faite dès que le calendrier des opérations sera défini.*	
Sécurité routière aux abords de l'école : Quel est le nombre de passages de la police municipale devant l'école depuis la rentrée et nombre de verbalisations effectuées ?	(conseil n°1) La police municipale réalise autant de passages que possible aux heures d'entrée et de sortie des élèves. L'ensemble des 21 groupes scolaires de la Ville sollicite les passages de la police, ce qui explique l'impossibilité d'une présence continue d'un équipage. 6 passages ont été effectués depuis la rentrée en plus du Stop Ecole. 8 PV ont été dressés et 14 rappels à la loi ont été faits.
Pas d'autres informations.	
Garderie du matin et occupation de la salle de motricité Questionnement quant à l'occupation de la salle de motricité pour assurer l'accueil des élèves maternelle et élémentaire.	(conseil n°2) Mme Charrel précise qu'à ce stade seule une famille a sollicité les services de la garderie en maternelle.

L'utilisation de la salle de motricité poserait le problème de l'installation du matériel de gymnastique par les enseignantes avant l'arrivée des élèves.	
Dans la mesure où les effectifs à la rentrée 2021-2022 pourraient augmenter, la question concernant l'utilisation de la salle de motricité reste d'actualité et sera traitée plus tard au cours du Conseil d'école (cf. 3.3)	
<u>Organisation de l'achat groupé de fournitures scolaires</u>	(conseil n°2) La question sera soumise à l'ensemble du Conseil de parents d'élèves pour s'assurer de leur disponibilité afin que soit pris le relais pour organiser cet achat. Dans la mesure où cela serait possible, on pourrait envisager des commandes de fournitures par l'intermédiaire du fournisseur de l'école, La Librairie laïque, comme cela a été fait en 2018-2019
Lors d'une entrevue récente avec M. Buisine et Mme Berlier, représentants du Conseil de Parents d'élèves élus, il a été convenu que Mme Benchalal prendra contact avec la Libraire Laïque pour confirmation des prix des fournitures (en profitant des mêmes remises que celles octroyées à la Ville dans le cadre des crédits adjudicataires) et de leur disponibilité.	

2.2. Fonctionnement de l'Ulis TFC (troubles des fonctions cognitives)

Le dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire) compte depuis le 4 janvier 12 élèves inscrits dans leur classe d'âge (2 élèves sont arrivés en cours d'année) : 4 élèves en CE1, 1 élève en CE2, 3 élèves en CM1, 4 élèves en CM2.

Les élèves ont un emploi du temps personnalisé ; ils partagent leur temps entre leur classe de référence (classe d'âge), la classe de regroupement en ulis et les prises en charge extérieures.

Les élèves de l'ULIS bénéficient pour la plupart de prises en charge extérieures du type suivi orthophonique, psychomoteur, psychologique en libéral ou au CMP-CATTP.

Le temps de présence dans les classes de référence (ainsi que les matières d'inclusion) et le temps de présence dans la classe de regroupement sont variables en fonction du niveau d'apprentissage des élèves et des besoins d'adaptation.

Tous les élèves participent aux actions du projet d'école.

Pour appuyer le travail de l'enseignante auprès des enfants, 1 AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) travaille au sein de l'ULIS sur tous les temps de classe (à raison de 24 heures hebdomadaires). Pamela Gotail, (qui fait sa 3ème année au sein du dispositif ULIS et qui partira à la retraite dans 1 an), peut intervenir au sein de la classe de regroupement ou de la classe de référence pour accompagner les élèves dans les actes de la vie quotidienne, dans l'accès aux apprentissages et dans l'apprentissage des relations aux autres.

Les parents d'élèves sont régulièrement rencontrés, et au moins 2 fois dans l'année lors de réunion des équipes éducatives (pour définir le projet de scolarisation de l'année) et des équipes de suivi de scolarisation (pour faire le bilan de l'année et réfléchir aux perspectives de l'année suivante), au-delà des rendez-vous d'admission, de la réunion de rentrée et de rendez-vous individuels.

A la fin de l'année, 4 élèves quitteront l'école pour poursuivre leur scolarité au collège (en ULIS ou en SEGPA, ou en ordinaire à défaut de place avec une aide humaine octroyée). Les autres poursuivent leur scolarité au sein de l'ULIS à Georges Lévy.

A la rentrée 2021, 4 nouveaux élèves seront donc inscrits dans ce dispositif.
Mme Ceresole devrait rester la coordonnatrice ULIS à la prochaine rentrée.

2.3. Accompagnement des élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent être inscrits au sein d'un dispositif ULIS ou être scolarisés exclusivement dans une classe « ordinaire » et bénéficient aussi d'un parcours personnalisé. Certains élèvent peuvent aussi bénéficier en plus d'une aide humaine. Cette aide est assurée par des personnels ayant le statut d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).
L'AESH travaille sur le temps scolaire sous l'autorité de l'enseignant de la classe qui définit l'aide à apporter.

L'AESH peut aussi travailler sur le temps périscolaire sur demande et recrutement par la Ville, la DEB en maternelle ou par la DEE en élémentaire.
M. Vito précise que cela est possible sur le temps méridien et le temps du soir.
Cette année, 2 AESH ont travaillé sur le temps de cantine en élémentaire (1 dans le cadre d'un accompagnement individualisé et 1 autre en tant qu'animatrice) et 1 AESH en maternelle.
Cela se révèle être un atout car les AESH sont déjà identifiées par les élèves et peuvent ainsi faire du lien entre le temps scolaire et périscolaire.

Hors ULIS, 3 élèves en situation de handicap bénéficient cette année d'une aide humaine individualisée (à hauteur de 12h, 15h et 16h par semaine) et 1 élève bénéficie d'une aide mutualisée sur décision de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
Tout au long de l'année, il a été difficile d'assurer l'accompagnement de ces élèves. 2 AESH avec des contrats de 24h/semaine ont été positionnées sur l'école en septembre.
Depuis novembre, il a été impossible de respecter les heures d'accompagnement définies par la MDPH sur les temps de présence des enfants à l'école ; 1 AESH en arrêt maladie durable depuis octobre, a démissionné en mai et a été remplacée le 15 mai par un demi-poste (12h, 4 matinées).
La situation reste difficile pour ces enfants, leur enseignant et leur classe car nous ne sommes pas en mesure d'assurer leur accompagnement individualisé sur tous leur temps de présence à l'école, bien que non scolarisés à plein temps.
Cela pose une vraie inquiétude sur le plan de la prise en charge des enfants concernés tant sur le plan de la sécurité physique et que sur le plan de la sécurité affective ; les élèves qui bénéficient, sur notification de la MDPH, d'une aide individualisée demandent effectivement une attention soutenue et continue.
L'élève qui bénéficie d'une aide mutualisée (ne nécessitant pas une attention continue et soutenue), c'est-à-dire sans nombre d'heures d'accompagnement précisément défini, voit son accompagnement par l'AESH réduit au gré des besoins des autres élèves et des priorités voire des urgences en termes de sécurité.
Les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des élèves avec 1,5 poste d'AESH aujourd'hui ont déjà été partagées avec notre hiérarchie. La crise sanitaire et un fort absentéisme lié au COVID ont rendu la situation difficile. L'absence de brigade de remplacement a intensifié ces difficultés.
Mme Ducroix indique qu'il est très frustrant vis-à-vis d'un enfant qui a besoin de cette présence constante de ne pas pouvoir lui apporter malgré tous les aménagements pensés et construits pour l'accompagner au mieux. Quand l'AESH est présente dans la classe, on est plus en mesure d'assurer la mise en œuvre de ces aménagements et l'accompagnement en même temps des autres élèves.

M. Buisine pose la question d'une norme en termes d'accompagnement. Y-a-t-il une règle quant au nombre d'accompagnant par rapport au nombre d'élèves ? Comment se définissent les besoins d'accompagnement ?
Mme Benchalal indique que les besoins sont définis à partir des notifications de la MDPH que les parents reçoivent qui précisent le nombre d'heures d'accompagnement. Il peut s'agir d'heures d'aide individualisée, en l'occurrence 12h, 15h et 16h par semaine en ce qui nous concerne.
Le positionnement d'AESH sur une école par l'Education Nationale va dépendre du nombre total d'heures d'accompagnement, soient au total 43h par semaine, qui devraient être couvertes par 2 AESH qui représentent cumulées 48h par semaine (contrat de 24h hebdomadaires).
Cependant, les emplois du temps des enfants et notamment les prises en charge extérieures en termes de soins, ne sont pas une variable sur laquelle école et parents ont la main mise et s'imposent à nous. De ce fait, au moins 2 matinées par semaine, les 3 élèves devant être accompagnés par 1 AESH sont présents à l'école. Cela signifie qu'1 élève ne sera pas accompagné ou très partiellement alors qu'ils sont tous en scolarisation partielle et en-deçà des notifications. Il en va de même sur certains après-midis.
M. Buisine interroge quant aux obligations de l'Education Nationale de pourvoir à ces 2 postes.
Mme Benchalal indique les sollicitations ont été faites auprès du service en charge du recrutement des AESH qui ne positionnera pas de nouveaux AESH sur l'école car le nombre moyen d'heures d'accompagnement est respecté.
Mme Benchalal précise que ces difficultés dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap ne sont pas spécifiques à l'école Georges Lévy mais sont plus globales sur le département du Rhône à sa connaissance.
M. Buisine fait observer qu'il est toujours dommage qu'il n'y ait aucun représentant de l'Education Nationale pour répondre à ce type de questions lors du Conseil d'école.
Mme Fabre Al-Douri tient à rappeler ce qui a été dit précédemment, en l'occurrence qu'il ne s'agit pas que d'un problème d'absence non remplacée ; dès septembre, nous n'étions pas en mesure de couvrir les besoins d'accompagnement des élèves de l'école avec 2 AESH.

2.4. Stages de réussite

Pour faire face à la crise sanitaire qui a eu d'importantes conséquences sur les apprentissages et notamment ceux des élèves les plus fragiles, des stages de réussite ont été proposés, tout au long de l'année durant les vacances scolaires, aux élèves du CP au CM2, (et non plus aux seuls élèves de CM) pour consolider les acquis en français et mathématiques et combler d'éventuelles lacunes. Les élèves, identifiés par les enseignants et portés volontaires par leurs parents, travaillent à raison de 15 heures par semaine (soient 3 heures par jour) au sein de groupes de 6 enfants maximum. L'encadrement est assuré par des enseignants volontaires.

AUTOMNE 2020 – 3 enseignantes volontaires Propositions faites aux familles					
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
29 Proposés	6	9	1	6	7
4 Refusés	1	1		1	1
25 Acceptés	5	8	1	5	6
17 Réalisés	**5**	**6**		**1**	**5**

PRINTEMPS 2021 – 5 enseignantes volontaires Propositions faites aux familles					
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
36 Proposés	10	5	1	9	11
8 Refusés 4 sans réponse	3			3	2
24 Acceptés	3	5	1	6	9
0 Réalisé	Du fait du confinement, les stages auraient pu se tenir en distanciel. L'équipe a fait le choix de les annuler après consultation des familles (utilisation du numérique difficile selon l'âge des enfants et la disponibilité de ces outils à la maison ont été les obstacles identifiés)				
ETE 2021 – 1 enseignante volontaire Propositions faites aux familles					
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
15 Proposés			1	6	8
4 Refusés ou sans réponse				1	3
11 Acceptés*			1	3 +3	2+3

* 1 élève a été inscrit sur les 2 sessions de stage

A ce jour, sur l'organisation des stages d'été, (en juillet à partir de mercredi 7 juillet et la dernière semaine d'août) :

- 6 élèves inscrits sur la session de juillet
- 6 élèves inscrits sur la session d'août ; les 3 CM2 inscrits sur cette session, devraient suivre le stage au collège Honoré de Balzac pour ainsi favoriser aussi leur rentrée au collège en tant que futurs 6èmes (sous réserve qu'un enseignant volontaire soit positionné pour encadrer ce stage).

2.5. Absentéisme : rapport annuel (voir annexe 1)

Mme Benchalal indique qu'elle fera une présentation rapide sur la question de l'absentéisme car la crise sanitaire a eu pour conséquence des fermetures de classe, des mises en quarantaine d'élèves ou d'enseignants, la fermeture nationale des écoles en avril. Les chiffres doivent donc faire l'objet d'une lecture plus fine qui demande du temps en dissociant ce qui relève d'un absentéisme ordinaire de l'absentéisme lié à la crise sanitaire. Une telle analyse sera faite ultérieurement pour une présentation lors du 1er conseil d'école de l'année prochaine (en comparant notamment cette année avec l'année 2018-2019, une année ordinaire hors crise sanitaire).

Présentation du tableau d'absentéisme *(qui n'a été lisible que par les membres du Conseil présents dans la salle 1 de l'école du fait d'un partage d'écran sans réussite) :*

- **Elèves :**

Dans les classes de toute petite section et de petite section en première scolarisation, le taux d'absentéisme est lié à la possibilité laissée aux parents de faire faire la sieste à la maison. Cependant, il est noté que le taux d'absentéisme est moins important que les années précédentes ; l'instruction à partir de 3 ans étant devenue obligatoire peut expliquer une assiduité des élèves plus rigoureuse.

En élémentaire, il n'y a pas eu d'absences notables, en dehors des situations liées à la crise sanitaire.

En ULIS, le taux d'absentéisme est lié aux prises en charge spécifiques dont bénéficie chaque élève dans le cadre de son projet personnalisé de scolarisation.

A la marge, des courriers de rappel à l'obligation de scolarisation et d'assurer une fréquentation régulière de l'école ont été adressés à 4 familles. Cela concerne des absences pour une durée plus ou moins longue ou des absences pour des motifs qui ne sont pas réputés valables (départs anticipés ou retards tardifs de vacances).
Mme Benchalal fait aussi observer que les enseignants doivent régulièrement rappeler aux familles dont les enfants sont absents l'obligation d'en informer l'école le plus tôt possible et de justifier l'absence par écrit. Cela s'impose d'autant plus, si l'absence est liée à une suspicion covid.
Elle rappelle qu'au-delà de 4 demi-journées d'absence par mois non justifiée, les parents sont destinataires d'un courrier de rappel à la loi quant à leurs obligations ; une inscription à l'école, même en TPS, vaut obligation d'assiduité.

- **Enseignants** :

	Nb de journées d'absence	Nb de journées d'absences remplacées	Nb de journées d'absences non remplacées
Maternelle	50,5	14	36.5
Elémentaire	19,5	4	15.5
Primaire	70	18	52

70 journées d'absence ; 25% des absences ont été remplacées et 75 % non remplacées

Cette année, le remplacement des enseignants a été d'autant plus difficile à assurer que les demandes de remplacement des absences liées à la crise sanitaire sont venues s'ajouter aux demandes ordinaires.

- **Classes :**

Depuis le protocole sanitaire du mois de mars et sa mise à jour en avril :
- 3 fermetures de classe en mars du fait de cas positifs,
- 2 classes fermées en avril du fait de l'absence de remplaçant (en avril le brassage des élèves entre les classes n'étant plus autorisé).

2.6. Bilan des actions annuelles (école, maison de l'enfance, conseil de parents d'élèves)

Un premier bilan d'étape avait été fait lors du précédent Conseil.

- Dans le cadre du projet d'école :

Titre de l'action	Domaine d'activité	Classes	Nombre d'élèves
Voyage au fil du temps	• Mobiliser le **langage** dans toutes ses dimensions • Se situer dans l'espace et dans le temps	6 classes de CYCLE 1 Maternelle	125
Action conduite tout au long de l'année *Quelques temps forts :* - *le 10 décembre 2020, spectacle à l'école « contes et musique »,* - *le 25 mai 2021 (matin), la fête du printemps,* - *le 27 mai 2021, planétarium mobile à l'école,* - *le 25 juin, spectacle médiéval à l'école.* *L'organisation d'une exposition des travaux des élèves à destination des familles en fin d'année reste en suspens.*			

La boutique Lévy	• Enseignement Moral et Civique • Mathématiques	10 classes de cycles 2 et 3 Elémentaire	158
Action qui permet aux élèves de gérer leur stock de petit matériel par l'usage de monnaie factice. *Les élèves ont montré plus de facilités dans la gestion de la monnaie, plus d'anticipation dans la gestion de leur matériel et de leur budget. Ils savent demander à faire des tâches d'intérêt général pour renflouer leur porte-monnaie.* *Action qui se poursuivra l'année prochaine.*			
Jouons ensemble la comédie !	• Français : comprendre et s'exprimer à l'oral / **langage** oral et culture littéraire • Parcours d'éducation artistique et culturelle	10 classes de cycles 2 et 3 Elémentaire	158
Action conduite dans chacune des classes du CP au CM2, une représentation théâtrale en direction des familles reste en suspens.			
Festival du cinéma « Les Palmes du Moulin »	• Enseignement Moral et Civique • Parcours d'Enseignement Artistique et Culturelle • Français	CM1 CM2 de Mme Perez / ULIS Elémentaire	24
Le tournage s'est achevé vendredi 21 mai. *Une projection du film au cinéma Gérard Philipe est programmée le jeudi 24 juin à pour les élèves des 4 classes de CM et 1 classe de 6ème engagées dans le projet.* *Mme Perez précise que pour les parents, il n'y aura pas de projection au Cinéma ; les conditions sanitaires ne le permettent pas. Et sous réserve que le protocole sanitaire le permette, outre les projections des films à l'école en direction des autres classes, une projection pour les parents pourrait être organisée le 1er et/ou le 2 juillet. L'information sera alors diffusée dans les cahiers de liaison.* *M. Buisine s'interroge sur le fait que les salles de cinéma pouvaient rouvrir et que les séances en direction des parents ne pourraient pas se tenir.* *Mme Perez indique que la capacité d'accueil du public est limitée par les conditions sanitaires et que la reprise de l'activité du Cinéma, après des mois de fermeture, ne leur permet pas financièrement de prêter les lieux à titre gracieux cette année aux écoles.* *M. Buisine trouve dommage que cela ne puisse pas se faire dans un lieu où la distanciation peut plus aisément être mise en place, contrairement à l'école.* *Mme Perez précise qu'elle est plutôt ravie de pouvoir offrir cette séance au Cinéma aux élèves à minima car pour cela, il a fallu beaucoup négocier.*			
Tous au compost !	• Éducation au **développement durable**	Toutes les classes de la TPS au CM2 Primaire	290
Action qui a débuté en octobre 2020, en partenariat avec la Ville et l'association Trièves Compostage, par la mise en place des bacs à compost. Tout au long de l'année, 1 classe par semaine a en charge de la gestion du compost ainsi que des élèves accompagnés par les animateurs sur le temps de cantine. *La dernière COPIL de l'année scolaire se tiendra le jeudi 27 mai avec tous les acteurs du projet (école, maison de l'enfance, restauration scolaire, service environnement de la Ville et l'association Trièves Compostage)*			

- Les autres projets conduits :

Jardins potagers et aromatique	• Explorer le monde (maternelle) • Questionner le monde (élémentaire) • Éducation au **développement durable**	Toutes les classes de la TPS au CE2	

Aux jardins potagers déjà existants en maternelle et en élémentaire, sont venus s'ajouter un 3ème jardin potager (près de la cantine) et le jardin aromatique (en lieu et place de la mare). Ces 2 nouveaux espaces ont été préparés par les agents du service des Espaces verts de la Ville courant mars.
Les premières plantations ont été faites en avril avec l'aide du coordonnateur sur le secteur des espaces verts qui a accompagné les élèves dans cette étape ((préparation des espaces, plants, graines fournis par la Ville, accompagnement d'une classe lors de l'étape de plantation).
Le projet suit son cours au-delà de la disparition d'un plant de basilic dans le jardin aromatique.
Mme Benchalal indique par ailleurs qu'on a pu observer ces derniers mois, quelques dégradations et autres actes de vandalisme dans l'enceinte et aux abords de l'établissement (poubelles renversées dans la cour, tags…), ainsi que des présences un peu inquiétantes aux abords de l'école.
M. Buisine regrette l'existence de tels actes (dégradations et vols). Il pose d'ailleurs la question restée en suspens lors d'un précédent conseil ; la Mairie a-t-elle effectivement déposé une plainte pour donner suite à la dégradation de la mare ?
Mme Carcouet indique qu'elle n'a pas obtenu de réponse à cette question.
M. Buisine s'étonne que l'on ne sache pas si la Municipalité a fait quelque chose. Il craint donc que la réponse soit non ; 2 ans après la survenue des faits, cela serait très dommageable. Au regard des dégradations récentes, il serait bienvenu que des mesures soient prises pour que les élèves ne subissent pas de nouveau cela.
Mme Carcouet et Mme Charrel prennent note des inquiétudes soulevées par les autres membres du Conseil.
M. Payet-Maugeron précise que l'association, la LPO, qui était partenaire dans le projet d'aménagement de la mare a engagé une action en se mettant en contact avec la Ville et d'autres instances. A ce jour, il n'y a pas eu d'informations quant à la suite donnée à la plainte déposée par la LPO.

Quinzaine « Sport et santé »	• EPS • Éducation morale et civique	Toutes les classes de la TPS au CM2 Primaire	

Durant la quinzaine banalisée du 22 mars au 2 avril, et les semaines qui ont suivi, les élèves ont suivi un parcours d'éducation à la santé au cours duquel différents thèmes ont été abordés :

- *l'hygiène bucco-dentaire en maternelle et dans les classes de CP et CE1,*
- *Une sensibilisation à l'utilisation des écrans,*
- *les gestes de premiers secours,*
- *la prévention des accidents domestiques.*

Ces thématiques ont été associées à des pratiques sportives (et notamment la découverte d'un sport peu connu, le double-dutch, que les enfants continuent à pratiquer beaucoup dans la cour de récréation).

Plusieurs partenaires ont été associés à la conduite de ce projet :

- *l'association Lalouma (double-dutch),*
- *le service des sports de la Ville de Vénissieux avec M. Romain Lovera, etaps, qui a proposé aux élèves de CP et de CE1 en co-éducation des ateliers abordant la question du goûter équilibré,*
- *la maison de l'Enfance Joliot Curie a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe enseignante,*
- *les ateliers Santé-Ville, avec Mathieu Audras avec qui les élèves de CM ont débuté le travail conduit en classe sur l'utilisation des écrans en étant sensibilisés à l'importance d'un usage mesuré de ces outils,*
- *les étudiants en odontologie dans le cadre du service sanitaire ont participé à ce parcours en conduisant des ateliers portant sur l'hygiène bucco-dentaire en direction des classes de CP, CP-CE1, CE1 et CE1-CE2,*
- *sur cette même thématique, Mme Annabelle Vignon, infirmière scolaire est intervenue auprès des élèves de PS MS et de MS,*
- *la Maif, qui a prêté à l'école une exposition à hauteur d'enfants sur la thématique de la prévention des accidents domestiques ainsi qu'un robot programmable.*

Nous avions sollicité la Croix Rouge pour mener des ateliers pratiques sur le thème des gestes de premiers secours. Les interventions ont été suspendues du fait de la crise sanitaire. L'action sera à envisager l'année prochaine.			
Les passeurs d'histoires	• Français : comprendre et s'exprimer à l'oral / **langage** oral et culture littéraire • Parcours d'éducation artistique et culturelle	CP(-6ème)	21
Les CP ont travaillé le racontage à partir du conte La petite poule rousse. *L'action suit son cours et sera finalisé prochainement avec la classe de 6ème.*			

Certaines de ces actions seront reconduites l'année prochaine et de nouvelles sont en cours de rédaction pour être finalisées le 18 juin au plus tard (avec ou sans demande de financement).

- Calendrier événementiel

  - **Fête du printemps déguisée** :

    En maternelle, elle s'est tenue ce matin, mardi 25 mai, sans pluie et pour le plus grand bien des élèves qui ont pu revivre des moments festifs à l'école.
    En élémentaire, elle a été reportée au lundi 21 juin (ou 28 juin). En parallèle, le spectacle « Le temps de deux comptes » (slam et danse) de la Cie Voltaik sera présenté aux élèves le mardi 29 juin matin.

  - **Kermesse** : 1er choix demandé par le conseil de parents d'élèves, samedi 26 juin 2021, de 14h à 18h, a été validé par le service Fêtes et Cérémonie de la Ville (bien que la demande indiquait le 25 juin) sous réserve de confirmation auprès de la DUPS.

    Cependant, le protocole sanitaire s'imposant jusqu'au 30 juin avec des contraintes fortes dans l'enceinte de l'école (limiter le nombre de personnes en réunion, limiter le brassage entre les élèves), il apparait incohérent et difficile de maintenir la kermesse dans ces conditions où seront brassés, adultes et enfants, au sein d'un même espace.

    Lors d'un entretien récent avec Mme Berlier et M. Buisine, nous avions convenu d'attendre les annonces gouvernementales en ayant conscience d'une probable annulation au regard du contexte.

    M. Buisine indique que la question de l'organisation de la kermesse a été soumise aux membres du Conseil de Parents d'élèves. Ils n'ont pas émis d'avis à ce jour.

    M. Buisine indique qu'il avait exprimé ses doutes sur la responsabilité à porter dans le maintien d'un tel événement brassant beaucoup de monde en tant qu'organisateur lors de notre entretien. Cependant dans la mesure où les enfants préparent un spectacle, il importe que celui-ci puisse se faire.

    Mme Benchalal indique qu'au regard du contexte et des délais, il n'est donc pas envisageable de maintenir la kermesse. Une information à destination de l'ensemble des parents d'élèves sera faite.

    Le spectacle des enfants sera effectivement maintenu sur le temps scolaire mais sans la présence des parents, tout comme pour la fête du printemps, pour que nous soyons en mesure de respecter et faire respecter les gestes barrières et le non-brassage des élèves.

    Il est par ailleurs envisagé d'organiser sur le temps scolaire des « grands jeux » encadrés

par les enseignants et l'équipe d'animation périscolaire, comme cela a pu se faire les années précédentes, pour fêter la fin de l'année.

M. Buisine informera les autres membres du Conseil de Parents d'élèves de cette décision d'annulation de la kermesse au regard du protocole sanitaire s'imposant à tous.

M. Vito indique que sur le groupe scolaire Joliot-Curie, la kermesse a aussi été annulée au regard des consignes institutionnelles qui ont été transmises aux écoles.

M. Buisine pose la question de la date à laquelle ont été données ces consignes alors que la Mairie a pu proposer une date pour la kermesse.

Mme Benchalal indique que la Mairie a potentiellement laissé aux écoles la possibilité de proposer des dates dans l'attente de connaitre d'éventuelles nouvelles consignes. Lors de la réunion des directeurs, qui s'est tenue la semaine dernière, ces consignes nous ont été transmises faisant suite aux annonces dans les médias mi-mai.

Mme Carcouet indique que le courrier adressé aux parents d'élèves élus et aux directeurs pour formuler des choix de dates d'organisation des kermesses faisait bien état de cette réserve quant aux conditions sanitaires qui s'imposeront. Les mesures gouvernementales prises ne pouvaient alors pas être anticipées. Dans la mesure où à l'inverse les conditions auraient permis de maintenir les kermesses, il aurait été dommage, sur le plan matériel pour ce qui concerne la Ville, de ne pas l'anticiper.

M. Buisine remercie les intervenants quant aux réponses apportées qui permet de mieux comprendre la chronologie des événements.

2.7. Bilan financier : utilisation de la subvention du conseil de parents d'élèves

2020-2021	**SOLDE EXERCICE 2019-2020 au 1er septembre 2020**			2 213,14
	Subvention CPE septembre 2020	**500,00**		**2 713,14**
	Association Lalouma, intervenants « double dutch »		187,50	2 525,64
	Botanic , action Jardins - (matériel de jardinage : arrosoirs, kits outils, râteaux)		134,87	2 390,77
	Accompagnement éducatif : matériel de travaux manuels	*En cours*		
	Cie Traction avant, spectacle « Le temps de deux comptes »	*En cours*		

Les différents fonds versés à l'école provenant de la Mairie, des parents d'élèves, du conseil de parents d'élèves sont gérés dans le cadre de coopératives scolaires affiliées à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) ; un bilan financier annuel est présenté et contrôlé par l'OCCE.
A la fin de l'année scolaire, chaque enseignant porte aussi à la connaissance des familles, via le cahier de liaison, le bilan des activités menées et leur financement.
Il est rappelé que la participation des familles de 18 € (ou plus pour les parents qui le souhaitent) à la coopérative scolaire est facultative.
Du fait de la crise sanitaire, la participation des familles qui n'aurait pas été utilisée sera reversée en juillet, tout comme cela a été fait l'année précédente.

3. Préparation de la rentrée scolaire 2021 :

3.1.Calendrier 2021-2022 (voir annexe 2)

Pré-rentrée des enseignants : mercredi 1er septembre 2021
Rentrée des élèves : jeudi 2 septembre 2021
Le calendrier des vacances scolaires 2021-2022 est disponible sur le site de l'Education Nationale : https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148
Il sera diffusé aux familles avant la fin de l'année.
Il est rappelé que les départs anticipés en vacances ou les retours tardifs de vacances ne sont pas des motifs réputés valables en cas d'absence. L'assiduité scolaire s'impose à tous les élèves, qu'ils relèvent ou non de l'obligation scolaire. L'école maternelle n'est pas une école facultative et l'inscription de son enfant engage une obligation de présence dès 2 ans.
Dans des situations très exceptionnelles, seule l'Inspectrice de l'Education Nationale a autorité pour autoriser une absence et sous réserve que la famille ait fait une demande écrite en amont (demande qui sera visée au préalable par l'école et à laquelle seront joints des justificatifs).
Mme Bonnavion et Mme Teani rejoignent le Conseil après avoir réalisé le sauvetage de l'oisillon retrouvé mal en point dans la cour de récréation cet après-midi. Mme Bonnavion nous apporte quelques nouvelles ; l'oisillon totalement déshydraté, n'avait semble-t-il pas mangé depuis plusieurs jours (bec mou). L'association « L'Hirondelle », centre de soins pour animaux sauvages à Dardilly l'a pris en charge et pourra nous donner des nouvelles la semaine prochaine.
Mme Benchalal remercie les enseignantes.

3.2. Prévision d'effectifs mise à jour au 25/05/2021

M. Buisine indique que le partage d'écran ne fonctionne pas depuis le début du conseil.
Cela a été écrit dans le tchat par plusieurs personnes mais par politesse cela n'a pas été dit.
Mme Benchalal prend note et précise qui ne lui est pas possible d'animer, gérer l'écran et lire les messages sur le tchat et répondre. Aussi elle rappelle la consigne donnée en début de réunion, c'est-à-dire intervenir en sollicitant la parole en cliquant sur la main en haut à gauche de l'écran, ce qui permet d'activer une alerte sonore à laquelle elle peut répondre aussitôt. Tout le monde a bien conscience des difficultés liées à la visioconférence. Madame Benchalal regrette que les autres membres du Conseil n'aient pas pu voir les documents commentés lors des partages d'écran au-delà des membres présents dans la salle où elle se trouve.
Elle relance donc le partage d'écrans et invite les membres du Conseil d'école à lui faire savoir en activant l'alerte sonore, si au-delà de 30 secondes, le document n'apparaissait pas.

TPS (1)	11	CP	37+1
PS (1)	27	CE1	26+1
MS	31	CE2	32+5
GS	44	CM1	29+2
		CM2	23+3
Total 1	**113**	**Total 1**	**147 +12 159**
		Dont ULIS	+ 12

	Seuil de fermeture à	Seuil d'ouverture à
Maternelle 6 classes	125 élèves et moins	175 élèves et plus
Elémentaire CP et CE1 : 65 élèves (dont 2 élèves du dispositif ulis) hors CP et CE1 : 94 élèves (dont 10 élèves du dispositif ulis)	72 élèves et moins	103 élèves et plus

Total école	**273**

Moyenne élèves par classe *:*

- *en maternelle 22 à 23 élèves* — *5 classes au lieu de 6*
- *en élémentaire, CP CE1, 13 élèves (à vérifier)* — *5 classes au lieu de 6*
- *en élémentaire CE2 CM, 24 élèves (à vérifier)* — *4 classes*

En l'absence d'alerte sonore, Mme Benchalal s'assure tout de même que tout le monde a bien le tableau en visuel sur son écran et rappelle que le tchat ne doit pas être utilisé au regard de sa vision qui baisse et de ses modestes connaissances techniques de la visioconférence. Elle n'a effectivement pas fait le choix de demander à un enseignant d'en assurer la gestion technique.

A ce jour :

- 11 admissions comptabilisées en TPS (pour 42 naissances en 2019 selon les chiffres communiqués par la Mairie en novembre),
- 27 enfants inscrits comptabilisés en PS (pour 39 naissances en 2018),
- 5 classes en CP CE1 dans le cadre dispositif des « classes à 12 élèves » pouvant le jour de la rentrée voir leur effectif retenu à 13 ou 14,
- 4 classes en CE2 CM1 CM2, sous réserve que la moyenne de 24 élèves maximum par classe soit toujours de rigueur à la prochaine rentrée.

A ce jour, l'école Lévy reste en « situation à suivre » quant aux fermetures possibles :

- d'une classe en maternelle (5 classes au lieu de 6 cette année)
- d'une classe dans le cadre du dispositif « CP CE1 à 12 » (5 classes au lieu de 6 cette année)

Lors du CTSD (comité technique spécial départemental) du 2 juillet des mesures seront prises. Elles pourront être ajustées jusqu'à fin août.

3.3. Articulation des temps et occupation des espaces scolaires-périscolaires

Mme Benchalal pose la question de la capacité d'accueil sur ces différents temps périscolaires pour la prochaine rentrée et des espaces qui seront réservés pour assurer cet accueil notamment sur le temps de garderie. Ce temps périscolaire peut avoir un impact sur l'organisation de l'école.
Mme Carcouet indique qu'il est encore trop tôt pour communiquer ces informations ; les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Dans l'attente de pouvoir faire une projection sur le plan des effectifs et des espaces utilisés, la DEB reste en charge de l'organisation du temps de garderie et pourra indiquer aux directions d'école les évolutions en termes d'occupation.
Mme Benchalal souhaiterait savoir si dans la perspective d'une fermeture de classe en maternelle, la Ville envisage une quelconque utilisation de la salle de classe ainsi libérée.
Mme Carcouet indique que rien n'est envisagé de particulier.
Mme Benchalal précise que la salle de motricité servant de couchette ayant atteint sa limite en termes de capacité d'accueil, l'école envisage d'utiliser cette salle de classe comme salle de couchette. Cela présenterait l'avantage entre autres de ne pas avoir à poser et déposer quotidiennement les couchettes.
Mme Carcouet indique que cela peut être envisagé.

3.4. Equipe pédagogique : enseignants / Atsem / AESH / RASED

<u>Equipe enseignante :</u>

Si fermeture, il y a :

- en maternelle, Mme Dumont, actuellement remplacée par Mme Baraquin, étant la dernière arrivée, risque de perdre son poste,
- en élémentaire, Mme Delmarre, actuellement remplacée par Mme Jarry, perd son poste à la prochaine rentrée du fait d'un congé parental prolongé.

Pour la prochaine rentrée, l'équipe enseignante devrait être globalement stable.

<u>Atsem /ADE :</u>

Parmi les atsem en poste à l'école Georges Lévy, 2 sont titulaires de leur poste et 4 contractuelles.
Martine Crouzet, atsem depuis 2001 à Lévy, profitera de sa retraite à partir de septembre 2021.
Parmi le personnel municipal, Pascale Dartois, agent des écoles, prendra aussi sa retraite à partir de mardi 1er juin 2021, dans une semaine.
Mme Benchalal a pris par ailleurs contact avec la Direction Ecole et Bâtiment (DEB) pour envisager le possible maintien sur l'école d'atsem contractuelles qui seraient aussi volontaires pour rester afin d'assurer à minima la stabilité de l'équipe, notamment dans le cadre d'un projet de classes partagées.
Ce projet rédigé par Mme Chatanay et Mme Schiffer prévoit que les espaces de 2 classes seront mutualisés pour permettre aux enfants de se déplacer librement d'un espace à l'autre et ainsi rejoindre des pôles d'apprentissages organisés par les enseignantes ; un espace proposera des ateliers portant sur le volet artistique des apprentissages, et un autre espace proposera des ateliers portant sur les apprentissages des fondamentaux (langage, mathématiques)
Ce projet écrit a donc été soumis à la DEB pour pouvoir permettre aux actuelles atsem contractuelles de l'école, avec qui le travail se fait en harmonie (binômes enseignante-atsem qui fonctionnent bien au bénéfice des élèves), de pouvoir se positionner mais aussi de permettre à d'autres atsem de se positionner sur l'école en toute connaissance de cause.
M. Berquet a apporté des premiers éléments de réponse en indiquant qu'il fallait attendre le mouvement des atsem titulaires, qui vont prioritairement postuler sur les postes, avant de pouvoir soumettre le projet aux atsem contractuelles.

AESH :

1 AESH en ulis, et selon les besoins d'accompagnement dans l'école le nombre d'AESH mutualisés peut varier de 2 à 4 (selon les besoins d'accompagnement en cours de notification).
Mme Gotail reste sur le poste d'aesh en ulis pour sa dernière année avant un départ à la retraite.
Pour les aesh hors ulis, les directeurs d'école font remonter les besoins d'accompagnement pour la prochaine rentrée à partir de prévisions. Des postes seront alors attribués à chacune des écoles du secteur à la rentrée.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Le RASED sera à priori maintenu dans sa composition actuelle : 1 psychologue scolaire, 1 enseignante spécialisée dans l'aide relationnelle et 1 enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique, chacune 1 jour par semaine. L'équipe intervient sur 3 groupes scolaires au moins.

Mme Ferry, enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique, ayant rencontré des difficultés à se connecter lors du Conseil d'école, a transmis par mail quelques éléments concernant les aides conduites par le Rased en 2020-2021 :

- *52 demandes d'aide formulées par les enseignants,*
- *action coup de pouce en direction des CE1,*
- *accompagnement dans l'évaluation des élèves susceptibles de bénéficier d'une orientation en segpa,*
- *action de remédiation en direction d'élèves de CP, CE2, CM1 et CM2.*

3.5. Organisation de la rentrée pour les enfants en première scolarisation en maternelle

La rentrée est aménagée sur la semaine, du jeudi 2 septembre au mardi 7 septembre 2021 (soient 4 jours), pour les enfants dont c'est la première scolarisation en TPS ou PS. Ce dispositif est soumis

à l'accord de chaque parent.
Le fonctionnement et l'intérêt sont expliqués aux parents lors des rendez-vous d'admission :
- 2 groupes (½ classe) seront alors constitués, toujours avec l'accord des parents et selon leur disponibilité,
- les parents sont alors invités à partager ces premiers temps de scolarisation en restant dans la classe autant de temps que nécessaire pour que la séparation se fasse en douceur, sereinement.
Le premier jour, le groupe 1 est accueilli de 8h20 à 10h et le groupe 2 de 10h à 11h30.
A partir du jeudi 9 septembre, les élèves seront scolarisés à plein temps en laissant la possibilité aux familles de faire faire la sieste à la maison (en début d'année) et reconduire les enfants à l'école à 15h.
Du fait de l'instruction obligatoire à partir de 3 ans, (de rigueur depuis septembre 2019), la présence des enfants l'après-midi sera de rigueur avec une certaine tolérance pour les enfants en première scolarisation (en début d'année).
Les enfants de TPS qui ne seront « pas propres » à la rentrée feront l'objet d'une rentrée différée au lundi 8 novembre 2021 ou au 3 janvier 2022 au plus tard.
Si un enfant n'est pas encore « propre » à cette date, sa rentrée sera reportée à l'année scolaire suivante.
Un livret d'accueil en maternelle sous forme d'abécédaire est aussi remis aux parents.
Une réunion parents-professeurs devrait se tenir le jeudi 1er juillet de 17h à 18h qui sera l'occasion de faire la visite de l'école en respectant le protocole sanitaire qui sera alors de rigueur.

3.6. Dispositif « CP à 12 » et « CE1 à 12 »

Mmes Bonnavion, Dessertine, Ducroix, Teani, Sztuler-Ducros, qui ont suivi un parcours de formation spécifique, devraient être positionnées sur ces dispositifs après concertation lors d'un conseil des maîtres.
Des réunions parents-professeurs pourraient être organisées à partir du 30 juin afin de préparer au mieux la rentrée des classes pour les futurs CP et leurs parents, au-delà des actions de décloisonnement GS-CP conduites par les enseignantes concernées avec des modalités toutes particulières pour pouvoir respecter le protocole sanitaire.

3.7. EILE (Enseignement Internationaux de Langues Etrangères)

Des EILE (anciennement ELCO) peuvent être mis en place dans les écoles en fonction des demandes de préinscription recensées au cours de l'année scolaire précédente.
Ces EILE sont gratuits et en direction des élèves du CE1 au CM2 à raison de 1h30 par semaine. Ces cours sont assurés par des enseignants nommés par les ambassades des pays concernés et si 15 élèves minimum y sont inscrits.
A la rentrée 2020, il n'a pas été possible pour les pays partenaires de mettre un enseignant à disposition à l'école Georges Lévy. Il n'y a donc pas eu de mise en place d'un EILE à l'école.

Etat des demandes d'inscription au 21 mai pour la rentrée 2021 :

Arabe : 44 demandes	Italien : 9 demandes	Portugais : 7 demandes	Turc : 1 demande

Seul un enseignement de l'arabe pourrait être ouvert (≥ 15 préinscriptions) :
En septembre, l'ouverture de ce cours sera confirmée (ou infirmée) aux familles qui ont préinscrit leur enfant en fonction de la présence (ou non) d'un enseignant et en fonction du nombre de places disponibles.
Mme Charrel pose la question du temps sur lequel se tient cet enseignement.

Mme Benchalal indique qu'il se tenait les années précédentes après la classe de 16h45 à 18h00 (ou de 16h00 à 18h00 après la réforme des rythmes scolaires), dans les salles de classe libérées par les enseignants de l'école.

3.8.Composition de la commission électorale

La commission électorale est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections des représentants de parents d'élèves début octobre 2021, probablement vendredi 8 octobre (le calendrier devrait être diffusé par le ministère dans le courant de l'été).

Comme chaque année, ces élections seront présentées lors de l'assemblée générale qui se tiendra dans les 15 premiers jours de la rentrée et en l'occurrence, le vendredi 10 septembre 2021 à 17h.

La commission électorale sera composée de Mme Benchalal, directrice d'école et donc présidente de la commission, d'enseignants volontaires, de parents d'élèves, d'un DDEN si disponible et éventuellement un représentant de la collectivité territoriale.

Mme Benchalal remercie les membres du conseil d'avoir participé en visioconférence aux 3 conseils d'école de l'année et souhaite une bonne fin d'année scolaire à chacun.
Elle clôture le conseil à 19h55.

La Directrice de l'école primaire, Mme Benchalal

Secrétaires de séance, Mme Benchalal, Mme Brunet et Mme Ducroix

Annexe 1

2.5. Absentéisme : rapport annuel

Enseignant absent non remplacé	Enseignant absent remplacé	Situation covid : cas contacts ou positifs à l'école/ classe fermée)	3 jours de confinement (fermeture des écoles)

A partir du 26 mars, le protocole sanitaire est plus strict : "1 cas positif au covid = classe fermée".
A partir du 26 avril, la limitation du brassage des élèves interdit la répartition des élèves dans les autres classes : « en cas d'absence d'un enseignant et sans remplaçant = classe fermée ».

- **En maternelle :**

Taux d'absentéisme arrondi à l'entier le plus proche

	sept		oct		nov		dec		janv		fev		mars		avril	
	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi
TPS	31%	76%	35%	82%	41%	81%	25%	53%	5%	50%	5%	43%	11%	11%	51%	67%
PS	7%	40%	7%	48%	22%	55%	6%	21%	6%	30%	13%	35%	45%	28%	40%	56%
TPS	25%	76%	37%	71%	29%	58%	42%	79%	13%	39%	3%	19%	19%	40%	58%	72%
PS	7%	34%	21%	35%	12%	18%	14%	55%	19%	28%	11%	24%	30%	40%	60%	60%
PS	12%	14%	2%	2%	14%	14%	6%	7%	10%	11%	6%	6%	19%	19%	44%	43%
MS	16%		3%		17%		12%		17%		3%		20%		43%	
MS	18%		15%		14%		12%		10%		11%		25%		44%	
MS GS	6%		35%		20%		16%		6%		13%		26%		45%	
GS	7%		24%		26%		14%		10%		38%		11%		39%	

Sont comptabilisées les absences :

- *en TPS PS de septembre à décembre, de 4 TPS en rentrée différée.*
- *en MS et MS GS, de 2 élèves scolarisés à temps partiel (PPS).*
- *en GS, d'1 élève en scolarisation à domicile de décembre à février.*

2.5. Absentéisme : rapport annuel (suite)

Enseignant absent non remplacé	Enseignant absent remplacé	Situation covid : cas contacts ou positifs à l'école/ classe fermée)	3 jours de confinement (fermeture des écoles)

A partir du 26 mars, le protocole sanitaire est plus strict : "1 cas positif au covid = classe fermée".
A partir du 26 avril, la limitation du brassage des élèves interdit la répartition des élèves dans les autres classes : « en cas d'absence d'un enseignant et sans remplaçant = classe fermée ».

- **En élémentaire :**

Taux d'absentéisme arrondi à l'entier le plus proche

	sept	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avril
CP	2%	1%	1%	5%	4%	5%	11%	41%
CP	2%	1%	6%	3%	3%	1%	16%	41%
CP CE1	8%	7%	9%	7%	5%	11%	9%	38%
CE1	5%	3%	6%	3%	3%	7%	20%	55%
CE1	10%	4%	6%	7%	5%	7%	14%	52%
CE1 CE2	3%	3%	6%	4%	1%	5%	5%	36%
CE2	5%	4%	2%	4%	2%	1%	84%	57%
CE2 CM1	1%	3%	2%	3%	1%	2%	8%	34%
CM1 CM2 A	1%	6%	5%	7%	3%	4%	2%	36%
CM1 CM2 B	3%	2%	2%	3%	2%	6%	10%	38%
ULIS	8%	7%	14%	8%	11%	10%	15%	41%

Sont comptabilisées les absences :

- *en CP CE1, d'1 élève scolarisé à temps partiel (PPS).*
- *En ULIS, les absences des élèves faisant l'objet de prises en charge de soins par des partenaires éducatifs (PPS)*

Annexe 2

3.1. Calendrier 2021-2022

Rentrée scolaire 2021	**Jeudi 2 septembre 2021**
Vacances de la Toussaint 2021	Début : samedi 23 octobre 2021 Reprise : lundi 8 novembre 2021
Armistice 1918	*Jeudi 11 novembre 2021*
Vacances de Noël 2021	Début : samedi 18 décembre 2021 Reprise : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver 2022	Début : samedi 12 février 2022 Reprise : lundi 28 février 2022
Vacances de printemps 2022	Début : samedi 16 avril 2022 Reprise : lundi 2 mai 2022
Pont de l'Ascension	*Début : jeudi 26 mai 2022* *Reprise : lundi 30 mai 2022*
Lundi de Pentecôte	*Lundi 6 juin 2022*
Vacances d'été 2022	**Début : mercredi 6 juillet 2022**